

### 3.2.3 Le contexte touristique

Activité en lien direct avec les paysages et le patrimoine, le tourisme et l'usage récréatif des lieux sont étudiés. Les lieux et espaces qui bénéficient d'une plus grande fréquentation sont listés et étudiés. Cet inventaire doit être fait à double titre :

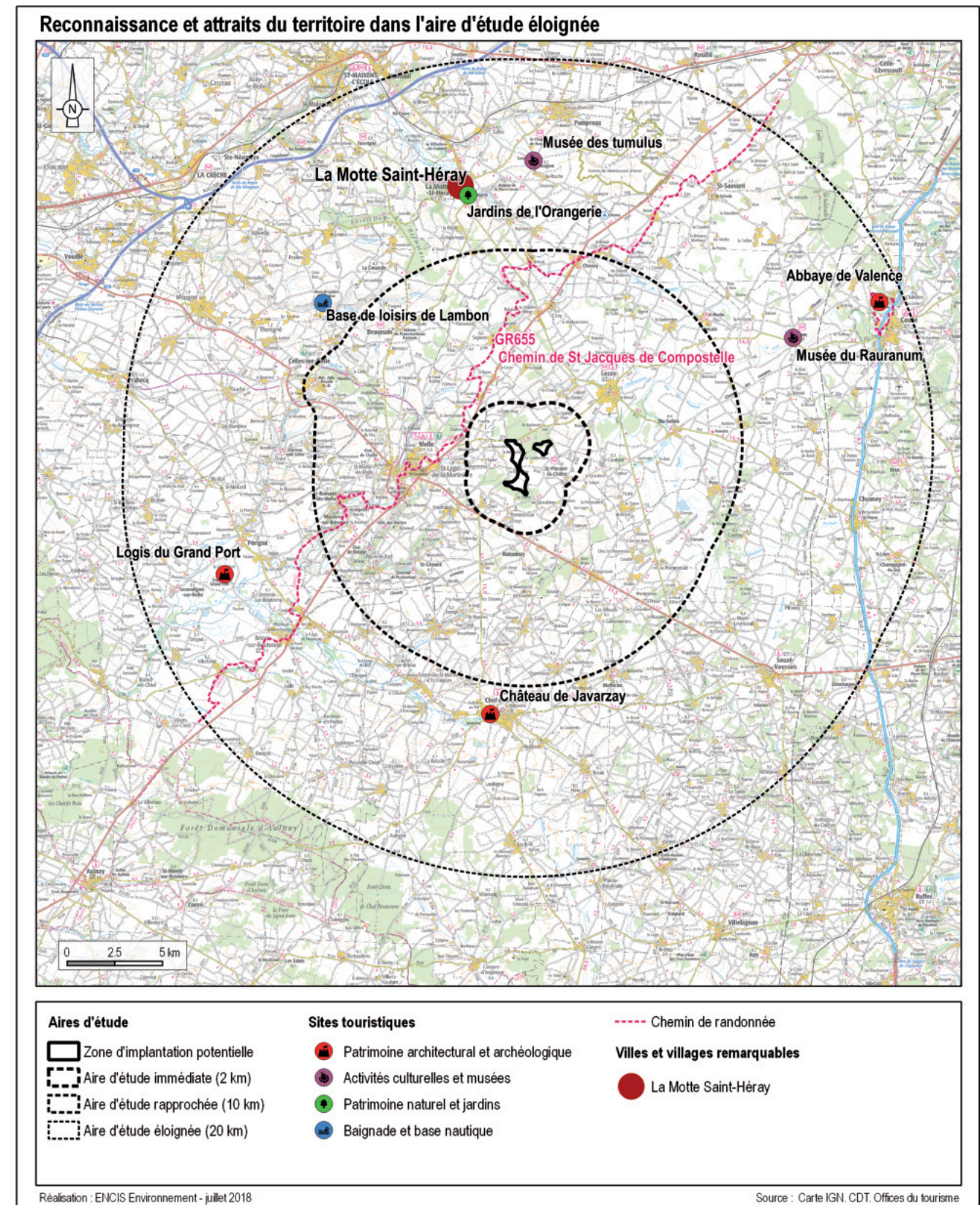
- Dans un premier temps, pour déterminer les perceptions sociales et l'attraction des lieux déjà reconnus par une protection et un inventaire (monument historique, patrimoine UNESCO, site emblématique, etc.)
- et pour inventorier des lieux qui, même s'ils ne bénéficient pas de protection ou de reconnaissance spécifique, sont attractifs pour des observateurs potentiels du paysage.

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude globale.

#### 3.2.3.1 Description générale

Le département des Deux-Sèvres n'est pas une destination touristique importante, son image n'est pas identifiable à l'échelle nationale et encore moins internationale. Il n'existe pas de grand pôle d'attraction sur ce territoire, qui se trouve en revanche en situation d'arrière-pays ouvert sur des destinations régionales telles que le Puy du Fou, la vallée de la Loire, le Marais Poitevin (en partie dans les Deux-Sèvres), le Futuroscope, la Rochelle et la côte atlantique (Source : Schéma départemental de développement touristique des Deux-Sèvres, 2009-2013). Un nouveau Schéma départemental de développement touristique vient d'être élaboré pour la période 2017-2021, articulé autour de six axes directeurs que sont : le Marais Poitevin, l'itinérance touristique, les cités de caractère, les «Resorts ruraux», les sites de visites et le tourisme événementiel.

Le Pays Mellois met en avant son patrimoine architectural et culturel riche, notamment ses églises («escapade romane») et ses cités labellisées Villes d'Art et d'Histoire, Petites Cités de Caractère (Melle, Celles-sur-Belle, la Mothe-St-Héray). Le tourisme vert est valorisé (nature, loisirs, détente, randonnée...) ainsi que la gastronomie et les produits du terroir (Route du Chabichou et des Fromages de Chèvre).



Carte 14 : Sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.